

Nogaro – Les Canards en colère prêts à agir (mis à jour le 14 juin)

Pas question de disparaître



Nogaro – Les Canards en colère prêts à agir (mis à jour le 14 juin)

C'était l'assemblée générale des Canards en colère le 31 mai à Nogaro. Vraiment, la colère gronde chez ces éleveurs qui n'ont plus de revenus, qui reçoivent de l'État des indemnités des mois après les abattages de précaution. Ils sont pugnaces et déterminés à se faire entendre pour éviter la mort des petites exploitations d'élevage de volatiles. L'association, créée au début de l'année, a environ 1 700 adhérents issus de tous les départements touchés par la grippe aviaire. Elle a donc des effectifs suffisants pour mener des actions d'envergure et elle va le faire.

Incident révélateur, Lionel Candelon, coprésident (1), commence son intervention en remettant à un éleveur 1 200 euros et 800 euros à un autre, sommes issues de dons.

Outre le renouvellement du bureau et l'approbation des comptes, la réunion était consacrée :

- à la crise de la grippe aviaire,
- aux revendications des Canards en colère,
- aux actions à mener.

La situation actuelle (2)

Lionel Candelon dénonce de nombreuses incohérences qui ont donné un zonage « apocalyptique », des arrêtés ministériels pas respectés, des abattages qui ont lieu entre 10 jours et un mois après la constatation de l'infection. Et de nombreuses anecdotes kafkaïennes, comme celle des oies démenagées pour cause de vide sanitaire, mais gavées dans les Landes...Il n'y aurait que 5 % de cas de maladie dans les « petits » élevages et, par ailleurs, il y aurait 40 % de morts parmi les animaux transportés en camions frigorifiques dans le Tarn et le Lot-et-Garonne.

Pour Lionel Candelon, la meilleure solution pour lutter contre l'épidémie, c'est la vaccination : le laboratoire Ceva (Libourne) pourra fournir le vaccin, efficace contre toutes les formes d'influenza aviaire, en décembre 2017. **Mais la mise à disposition de celui-ci sur le terrain dépendra des résultats scientifiques attendus cet été, mais aussi du feu vert des autorités françaises.**

Les pertes de la filière sont officiellement évalués à 250 millions d'euros. Le solde des indemnités pour la crise 2016 devraient arriver au début en juin ou au début de juillet 2017. Quant à celles de la crise de décembre 2016 à l'année 2017, leur arrivée est prévue en octobre 2017. Les Canards en colère avaient demandé un autre système : 1 500 euros par mois, pouvoir vivre. Il faut tenir compte du fait que les banques se rembourseront de leurs avances et découverts sur ces primes.

L'association agit pour que certains dossiers d'indemnisation jugés « mauvais » soient réexaminés.

Les revendications

Elles ont été adressées aux autorités et, notamment à Carole Delga, présidente de la Région Occitanie. La première est que l'association soit enfin reçue par les préfetures, notamment celle du Gers. Et voici les principales parmi les autres :

- le paiement immédiat des volailles abattues le jour de l'abattage,
- l'abattage des volailles et palmipèdes dans les 24 heures suivant l'alerte dans les 500 m autour du foyer, ainsi que des éventuels oiseaux sauvages présents,

- l'annulation des cotisations MSA, URSSAF et RSI jusqu'à la reprise et non le report encore et encore,
- la mise en place d'une cellule interrégionale de crise avec des personnes compétentes non-affiliées directement à des coopératives,
- l'unification des dossiers et leur simplification,
- le contrôle de la qualité des abattages et des zonages,
- l'arrêt de la création de nouvelles normes de biosécurité, mais des aides pour réaliser les anciennes,
- une biosécurité adaptée à la taille des exploitations,
- l'ouverture de discussions entre le Cifog (4), les syndicats et les associations avant la mise en place de toute nouvelle disposition,
- l'arrêt de la claustration des animaux pendant l'hiver,
- l'interdiction des déplacements de canards de plus de 80 km traversant plusieurs départements,
- l'arrêt des importations bulgares et polonaises pendant les crises.

Des actions sont prévues

Les Canards en colère sont décidés à entreprendre des actions spectaculaires pour obtenir que leurs revendications soient prises en considération. Les projets de ces actions ont soulevé l'enthousiasme unanime de l'assemblée générale.

(1) contrairement à ce qui avait été écrit précédemment Christopher Soccio, a soutenu le mouvement sans toutefois avoir été vice président comme annoncé par erreur. (2) Il y a eu 480 foyers d'infection en France, dont 96 dans le Gers (279 communes concernées). À compter du 29 mai, le risque d'épidémie « est passé au seuil négligeable, soit le seuil le plus bas », le confinement des volailles n'est donc plus requis. Le transport peut donc reprendre. Mais, pour la remise en place des animaux, il faudra fournir un dossier (3). Cependant, les élevages comportant plus de 3 200 palmipèdes prêts à gaver devront confiner les animaux en cas de passage à un niveau de risque élevé. (3) Attestation sur l'honneur de respect des mesures de biosécurité, déclaration de mise en place 8 jours avant l'arrivée des animaux, résultats d'analyses de l'élevage d'origine et du lot mis en place. (4) Le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras est une organisation professionnelle qui rassemble les producteurs et industriels du foie gras dont le siège est à Paris.



Jean-Pierre Dussans (vice-président), Lionel Candelon (coprésident) et Florent Lesieur (vice-président)



Au milieu de l'assistance



François Durand, président de la Coordination rurale 32



Rosa Aleixo (déléguée 65), Jean-Pierre Dussans, Lionel Candelon, Florent Lesieur, Sébastien Casarin (délégué 32), Gérard Lapèze (trésorier) et Joël Duboué (délégué 40)